



MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMMUNE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

| |
|---------------------------------|
| MEMBRES EN EXERCICE : 39 |
|---------------------------------|

Séance du lundi 22 mars 2010

| |
|---------------|
| Présents : 33 |
|---------------|

Le vingt deux mars deux mille dix à 16h30, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Jean-Sébastien VIALATTE, Député-Maire,

Sous la présidence de M. Joseph MULÉ, Adjoint : (de l'affaire 49 à 50).

Etaient Présents : M. Jean-Sébastien VIALATTE, Mme Marion NICOLAY, M. Alain CAILLET, Mme Dominique DUCASSE, M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, M. Antonin BODINO, Mme Agnès ROSTAGNO, Mme Geneviève BRIFFAZ, M. Joël TONELLI, M. André MERCHEYER, M. Alain CLEMENT, Mme Odile SAYOU, Mme Danièle CAYOL, Mme Christiane GIORDANO, Docteur Xavier VIOLET, Mme Viviane THIRY, Mme Martine ROUSSEL, M. Hervé FABRE, Mme Claudine BURGOT, Mme Jocelyne CAPRILE, Mme Carol XUEREB, Docteur Guy MARGUERITTE, M. Thierry CASANOVA, M. Gil BAISSAT, M. Gérard NAVARRO, Mme Christine POITIER, M. Erik TAMBURI, M. Philippe GUINET, Mme Josiane TOGNETTI, Maître Philippe COMANI, M. Pierre BARDES

Procurations : M. Joseph MULE à Mme Marion NICOLAY, Mme Dominique ANTONINI à Mme Danièle CAYOL, M. Yves DRAVETON à M. Antonin BODINO, Mme Sylvie MAHIEU à Mme Odile SAYOU, Mme Béatrice LEMOINE à M. Joël TONELLI, Maître Jérémy VIDAL à M. Thierry MAS SAINT GUIRAL, M. Jean-Jacques HERRISSON à M. Erik TAMBURI

Absents : Mme Céline BOMBELLI

Arrivés en cours de séance : MME XUEREB A 16H34 – M. GUINET ET MME TOGNETTI A 16H35 – MME CAPRILE A 16H36 – DR MARGUERITTE A 16 H 37

Sorties en cours de séance : SORTIE M. NAVARRO A 17 H 41 – RETOUR A 17 H 44
SORTIE MME THIRY A 19 H 53 - RETOUR A 19 H 55

Secrétaire de Séance : MME BURGOT

Clôture de la Séance : 20h20

AFFAIRES RETIREES :

N° 27 : VENTE GLOBALE A LA SOCIETE JNP GROUP DE TROIS PROPRIETES COMMUNALES SISES 541 BOUCLE DE BELLEVUE - 1971 AVENUE DE LA MER ET 238 - 246 BOULEVARD FARAUD.

N° 67 : NOMINATION D'UN DIRECTEUR DE LA REGIE DES EAUX

AFFAIRE N° 1

DELIBERATION N° 12770

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE DU 29 JANVIER 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions :

HORS COMMISSION

ARRIVES EN COURS DE SEANCE AVANT LE VOTE : MME XUEREB A 16H34 – M. GUINET- MME TOGNETTI A 16H35 – MME CAPRILE A 16H36 – DR MARGUERITTE A 16 H 37

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES:

SEPT ABSTENTIONS : M. NAVARRO-M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON – M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'APPROUVER Ledit compte rendu

AFFAIRE N° 2

DELIBERATION N° 12771

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRESENTATION DU COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DU 31.03.08, DU 14.04.08 ET DU 30.03.09 ET CE DEPUIS LA SEANCE DU 29.01.2010

Vu l'avis exprimé par les commissions :

CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE De la présentation de ce compte rendu

AFFAIRE N° 3

DELIBERATION N° 12772

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DEPUIS LA SEANCE DU 29 JANVIER 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions :

URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE COMPTE RENDU.

AFFAIRE N° 4

DELIBERATION N° 12773

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions :

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

SIX CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON – MME TOGNETTI – Me COMANI -M. BARDES

UNE ABSTENTION : M. GUINET

DECIDE**D'ADOPTER**

le Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2010, par chapitre, tel que précisé ci-dessous pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement de 46 289 553.32 € et pour la section d'investissement de 21 431 692.36 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|--------------|---|----------------------|
| 011 | CHARGES A CARACTERE GENERAL | 11 637 909.49 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES | 21 129 018.00 |
| 014 | ATTENUATION DE PRODUITS | 270 000.00 |
| 65 | AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE | 6 174 958.49 |
| 66 | CHARGES FINANCIERES | 1 501 801.61 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 1 821 923.00 |
| 022 | DEPENSES IMPREVUES | 1 000 000.00 |
| 023 | VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT | 1 665 548.27 |
| 042 | OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS | 1 088 394.46 |
| | TOTAL | 46 289 553.32 |

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|--------------|---|----------------------|
| 70 | PROD. SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERS | 1 564 630.00 |
| 73 | IMPOTS ET TAXES | 31 478 897.87 |
| 74 | DOTATIONS, SUBVENTIONS, ET PARTICIPATIONS | 9 531 934.43 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE | 738 000.00 |
| 76 | PRODUIT FINANCIERS | 3 323.00 |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 87 000.00 |
| 013 | ATTENUATIONS DE CHARGES | 103 000.00 |
| 042 | TRANSF.FRAIS AGENCE & AMORTIS. DES SUBV | 1 140.00 |
| 002 | SOLDE D'EXECUTION REPORTE | 2 781 628.02 |
| | TOTAL | 46 289 553.32 |

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|--------------|--|---------------------|
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTIS. RECUES (reversement) | 10 000.00 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 2 373 987.77 |
| 20 | IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) | 634 019.78 |
| 204 | SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES | 525 760.00 |
| 21 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 6 190 286.18 |
| 23 | IMMOBILISATIONS EN COURS | 10 688 799.39 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 20 000.00 |

| | | |
|------|--|----------------------|
| 0101 | AMENGT ANSE A PLAGES BONNEGRACE OP 0101 | 102 939.67 |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 1 140.00 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 112 500.00 |
| 001 | SOLDE D'EXECUTION SECTION D'INVESTISSEMENT | 772 259.57 |
| | TOTAL | 21 431 692.36 |

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|----------------------|
| 10 | DOTATIONS FONDS DIVERS & RESERVES | 4 133 811.55 |
| 13 | SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES | 5 583 506.03 |
| 16 | EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES | 4 647 485.61 |
| 27 | AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 10 662.00 |
| 0101 | AMENGT ANSE A PLAGES BONNEGRACE OP 0101 | 21 284.44 |
| 024 | PRODUITS DES CESSIONS | 4 168 500.00 |
| 021 | VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT | 1 665 548.27 |
| 040 | OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS | 1 088 394.46 |
| 041 | OPERATIONS PATRIMONIALES | 112 500.00 |
| | TOTAL | 21 431 692.36 |

AFFAIRE N° 5

DELIBERATION N° 12774

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - EAU POTABLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ARRIVEE Me VIDAL A 17 H 19 avant le vote (avait donné procuration à M. MAS SAINT GUIRAL)

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A LA MAJORITE DES VOIX : CINQ CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON – Me COMANI – M. BARDES
UNE ABSTENTION : MME TOGNETTI**

DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif de l'Eau potable pour l'exercice 2010, par chapitre, tel que précisé ci-dessous pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement de 5 595 540.27 € et pour la section d'investissement de 2 149 847.24 €.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|--------------|
| 011 | Charges à caractère général | 2 846 250.00 |
| 012 | Charges de personnel & frais assimilés | 1 004 740.00 |
| 014 | Atténuation de recettes | 450 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 137 342.00 |
| 66 | Charges financières | 287 672.77 |

| | | |
|-----|---|---------------------|
| 67 | Charges exceptionnelles | 11 200.00 |
| 023 | Virement de la section d'investissement | 158 641.80 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre | 699 693.70 |
| | TOTAL | 5 595 540.27 |

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|---------------------|
| 70 | Ventes de produits fabriqués, prestation de services | 5 501 752.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 4 200.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 68 450.45 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 21 137.82 |
| | TOTAL | 5 595 540.27 |

SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|---------------------|
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 230 136.72 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 27 000.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 1 092 697.04 |
| 23 | Immobilisations en cours | 120 239.75 |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 658 635.91 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 21 137.82 |
| | TOTAL | 2 149 847.24 |

SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|---------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 479 931.74 |
| 13 | Subventions d'investissement | 326 600.00 |
| 16 | Emprunts et dettes assimilées | 484 980.00 |
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 158 641.80 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 699 693.70 |
| | TOTAL | 2 149 847.24 |

AFFAIRE N° 6

DELIBERATION N° 12775

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - PORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions :

FINANCES

CULTURE, TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif des PORTS pour l'exercice 2010 par chapitre ci-dessous

détaillé pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 1 013 336.43 € et pour la section d'investissement de 997 700.62 €.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|---------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 175 200.00 |
| 012 | Charges de personnel & frais assimilés | 208 000.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 000.00 |
| 66 | Charges financières | 10 109.77 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 10 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 507 164.58 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 101 862.08 |
| | TOTAL | 1 013 336.43 |

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|---------------------|
| 70 | Ventes de produits | 530 000.00 |
| 75 | Autres produits de gestion courante | 232 000.00 |
| 76 | Produits financiers | 3 000.00 |
| 013 | Atténuations de charges | 11 200.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 211 246.03 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 25 890.40 |
| | TOTAL | 1 013 336.43 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|-------------------|
| 16 | Emprunts & dettes assimilées | 39 995.22 |
| 20 | Immobilisations incorporelles | 150 000.00 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 80 000.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 701 815.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 25 890.40 |
| | TOTAL | 997 700.62 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|-------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 196 736.37 |
| 13 | Subventions d'investissement | 7 500.00 |
| 16 | Emprunts & dettes assimilées | 176 858.96 |
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 507 164.58 |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 7 578.63 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 101 862.08 |
| | TOTAL | 997 700.62 |

AFFAIRE N° 7

DELIBERATION N° 12776

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - PARKINGS

Vu l'avis exprimé par les commissions :

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERRISON

DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif des PARKINGS pour l'exercice 2010 par chapitre ci-dessous détaillé pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 410 744.84 € et pour la section d'investissement de 703 443.26 €.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 48 973.58 |
| 012 | Charges de personnel & frais assimilés | 66 770.00 |
| 65 | Autres charges de gestion courante | 1 600.00 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 10 000.00 |
| 022 | Dépenses imprévues | 100 000.00 |
| 023 | Virement à la section d'investissement | 171 927.95 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 11 473.31 |
| | TOTAL | 410 744.84 |

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|-------------------|
| 70 | Ventes de produits | 90 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 320 343.58 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 401.26 |
| | TOTAL | 410 744.84 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|-------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 203 835.00 |
| 23 | Immobilisations en cours | 429 207 |
| 020 | Dépenses imprévues | 70 000.00 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 401.26 |
| | TOTAL | 703 443.26 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|--------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 315 145.31 |
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 204 896.69 |

| | | |
|-----|--|-------------------|
| 021 | Virement de la section d'exploitation | 171 927.95 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 11 473.31 |
| | TOTAL | 703 443.26 |

AFFAIRE N° 8

DELIBERATION N° 12777

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

TROIS CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ADOPTER le Budget Primitif de la régie des transports pour l'exercice 2010, par chapitre, tel que précisé ci-dessous pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section de fonctionnement de 569 900.60 € et pour la section d'investissement de 67 153.31 €.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|-------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 145 600.00 |
| 012 | Charges de personnel & frais assimilés | 363 244.05 |
| 66 | Charges financières | 4 760.35 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 56 296.20 |
| | TOTAL | 569 900.60 |

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|------------------------------------|-------------------|
| 70 | Ventes de produits | 500.00 |
| 74 | Subventions d'exploitation | 510 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 59 400.60 |
| | TOTAL | 569 900.60 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|------------------|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 10 216.32 |
| 16 | Emprunts & dettes assimilées | 44 286.76 |
| 21 | Immobilisations corporelles | 12 650.23 |
| | TOTAL | 67 153.31 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|------------------|
| 10 | Dotations, fonds divers et réserves | 10 857.11 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 56 296.20 |
| | TOTAL | 67 153.31 |

AFFAIRE N° 9

DELIBERATION N° 12778

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2010 - POMPES FUNEBRES

Vu l'avis exprimé par les commissions :

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

UN CONTRE : M. NAVARRO

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

N'ONT PAS VOTE : M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'ADOPTER

le Budget Primitif des POMPES FUNEBRES pour l'exercice 2010 par chapitre ci-dessous détaillé pour un total, tant en recettes qu'en dépenses, pour la section d'exploitation de 57 556.47 € et pour la section d'investissement de 52873.15 €.

SECTION D'EXPLOITATION – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|------------------|
| 011 | Charges à caractère général | 8 025.79 |
| 67 | Charges exceptionnelles | 2 000.00 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 47 530.68 |
| | TOTAL | 57 556.47 |

SECTION D'EXPLOITATION – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|------------------|
| 70 | Ventes de produits | 3 000.00 |
| 002 | Résultat de fonctionnement reporté | 9 440.79 |
| 042 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 45 115.68 |
| | TOTAL | 57 556.47 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|------------------|
| 21 | Immobilisations corporelles | 7 757.47 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 45 115.68 |
| | TOTAL | 52 873.15 |

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

| CHAP. | LIBELLES | PROPOSITIONS |
|-------|--|------------------|
| 001 | Solde d'exécution de la section d'investissement | 5 342.47 |
| 040 | Opérations d'ordre de transfert entre sections | 47 530.68 |
| | TOTAL | 52 873.15 |

AFFAIRE N° 10

DELIBERATION N° 12779

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

PARTICIPATION COMMUNALE 2010 AU BUDGET ANNEXE REGIE DES TRANSPORTS

Vu l'avis exprimé par les commissions :

FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
TROIS CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON
QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES**

DECIDE

D'ALLOUER au Budget Annexe de la Régie des Transports une subvention d'un montant de 510 000.00 € au titre de l'exercice 2010.

DE DIRE Que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal de la Ville.

AFFAIRE N° 11

DELIBERATION N° 12780 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO
**ANNULATION SUR EXERCICES ANTERIEURS SUR LE BUDGET PRINCIPAL VILLE
2010 - Société JOLISOL**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
DEUX CONTRE : M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON
CINQ ABSTENTIONS : M. NAVARRO - M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI –
M. BARDES**

DECIDE

D'AUTORISER L'annulation du titre de recette n° 1392 du 27 octobre 2007 émis à l'encontre de la Société JOLISOL pour un montant de 1 160.12 euros.

DE DIRE Que la dépense est inscrite au budget principal de la Ville

AFFAIRE N° 12

DELIBERATION N° 12781 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO
**SUBVENTIONS COMMUNALES AUX BUDGETS DU CCAS ET DE LA CAISSE DES
ECOLES - ANNEE 2010**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention communale au Budget du CCAS d'un montant de 880 000 euros pour l'année 2010.

D'ALLOUER Une subvention communale au Budget de la Caisse des Ecoles d'un montant de 168 750 euros pour l'année 2010.

DE DIRE Que les crédits sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2010

AFFAIRE N° 13

DELIBERATION N° 12782 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO
**FISCALITE DIRECTE LOCALE - VOTE DES TAUX APPLICABLES POUR 2010 & VOTE
DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR 2010**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**SORTIE M. NAVARRO A 17 H 41 – RETOUR A 17 H 44 AVANT LE VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX
DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES
DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

DECIDE

DE MAINTENIR le taux de la taxe d'habitation à son niveau de 2009, à savoir 13.13 %

DE MAINTENIR le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à son niveau de 2009, à savoir 42.04 %

DE FIXER Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 22.22 % pour l'année 2010

DE FIXER Le taux applicable à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) à 8.13 % pour l'année 2010

AFFAIRE N° 14

DELIBERATION N° 12783

RAPPORTEUR : Docteur Xavier VIOLET

TARIF DE L'EAU POTABLE - ANNEE 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

ARRIVEE M. MULE A 17 H 58 AVANT LE VOTE (avait donné procuration à MME NICOLAY)

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

QUATRE ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON MME TOGNETTI

DECIDE

DE FIXER Les tarifs eau potable tels que proposés ci-dessous

| | |
|--|--------------|
| Abonnement mensuel par logement* : | 3,15 |
| Prix au m ³ hiver : | 0,55 |
| Prix au m ³ été (5 mois de mai à septembre) : | 1,25 |
| Majoration au m ³ été (au-delà de 50 m ³ par logement) : | 0,30 |
| Location de compteur par mois : | |
| DN 15 | 1,260 |
| DN 20 | 1,810 |
| DN 25 | 2,72 |
| DN 32 | 3,62 |
| DN 40 | 6,25 |
| DN 50 | 9,37 |
| DN 65 | 12,49 |
| DN 80 | 18,75 |
| DN 100 | 24,95 |
| DN 150 | 50,00 |
| Taxe d'ouverture d'abonnement : | 40,76 |

Concernant le calcul du nombre de "logements" il convient de préciser les conditions d'application au cas particuliers des hébergements de loisir. Celles-ci avaient été fixées lors de la mise en place du tarif binôme par délibération du 15 janvier 1993.

La conversion en nombre de logements est faite sur les bases suivantes :

- . 1 logement = 5 chambres d'hôtel ou chambres d'hôte.
- . 1 logement = 5 emplacements de camping
- . 1 logement = 3 bungalows ou gîtes ruraux

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle de 4 962,00 euros (QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE DEUX EUROS)

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 19

DELIBERATION N° 12788

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - INSTITUTION SAINTE-MARIE A LA SEYNE SUR MER - VOYAGE AUX U.S.A.

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 300 euros (TROIS CENTS EUROS) à la coopérative de l'Institution Sainte-Marie à LA SEYNE SUR MER.

DE DIRE Que la dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 20

DELIBERATION N° 12789

RAPPORTEUR : Docteur Guy MARGUERITTE

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION 2010 A L'ASSOCIATION LES COMPTINES DANS LE CADRE D'UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Pour l'année 2010 une subvention de fonctionnement d'un montant de :
65 000 euros pour la crèche « Petit Matin »
65 000 euros pour la crèche « Sucre d'Orge »
65 000 euros pour la crèche « Frimousse »

AFFAIRE N° 21

DELIBERATION N° 12790

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE 2008/2009 - VILLE DE LA SEYNE SUR MER

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la Ville de LA SEYNE/mer au titre de l'année scolaire 2008/2009, soit :
Elémentaires : 25 enfants x 1 027,88 euros = 25 697,00 euros
Maternelles : 21 enfants x 1 027,88 euros = 21 585,48 euros

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 22

DELIBERATION N° 12791 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2007/2008 - VILLE DE SANARY/MER

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE
FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
N'A PAS VOTE : M. HERRISON (PAR PROC. A M. TAMBURI)

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la Ville de SANARY/mer au titre de l'année scolaire 2007/2008, à raison de 918 euros par élève, soit pour 17 élèves la somme de 15 606,00 euros (QUINZE MILLE SIX CENT SIX EUROS).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits du Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 23

DELIBERATION N° 12792 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
PARTICIPATION COMMUNALE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES - ANNEE SCOLAIRE 2008/2009 - VILLE D'OLLIOULES

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE
FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

DE PARTICIPER Aux dépenses de fonctionnement des écoles élémentaires et maternelles de la ville d'Ollioules, au titre de l'année scolaire 2008/2009, à raison de 978,38 euros pour 3 enfants soit la somme de 2 935,14 euros (DEUX MILLE NEUF CENT TRENTE CINQ EUROS ET QUATORZE Cts).

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 24

DELIBERATION N° 12793 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT D'UN SEJOUR CLASSE DE NEIGE - ALPES DE HAUTE PROVENCE - ORGANISE PAR L'ODEL VAR - MMES PALISSE ET MATTEI - ELEMENTAIRE CONDORCET

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE
FINANCES

MME ROSTAGNO, ne participe pas au vote
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
N'ONT PAS VOTE : M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

DE PARTICIPER Au financement d'un séjour classe de neige organisé par l'ODEL VAR, à raison de 172,00 euros par élève, soit les sommes de :
- 4 128,00 euros (QUATRE MILLE CENT VINGT HUIT EUROS) pour les 24 élèves de la classe de Mme MATTEI Marie-Paule, enseignante à l'école élémentaire Condorcet,
- 3 784,00 euros (TROIS MILLE SEPT CENT QUATRE VINGT QUATRE EUROS) pour les 22 élèves de la classe de Mme PALISSE Marie-Pierre, enseignante à l'école élémentaire Condorcet.

DE DIRE Que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au Budget Principal de la Commune.

AFFAIRE N° 25

DELIBERATION N° 12794 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
**VENTE DES LOTS 7 ET 8, PROPRIETE DE LA COMMUNE DANS L'ESPACE
ENTREPRISES DES PLAYES CADASTRE SECTION CN N° 81 - 82 - 92 SIS 419 AVENUE
DE L'EUROPE A LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU VAR.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX
**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**
TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'AUTORISER la vente des lots 7 et 8 dont la Commune est propriétaire à l'Espace Entreprises des Playes cadastré section CN n° 81 – 82 - 92 sis 419 avenue de l'Europe, au profit de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var.
- que le montant de la vente est fixé à 130 000 € compatible avec l'évaluation domaniale n° 2008-129-V-0785 en date du 23 avril 2008 et sera imputé au

DE DIRE Budget Primitif 2010.

- que la Commune a jusqu'au 1^{er} septembre 2010 pour libérer le lot n° 8.
DE Maître MIGNON-GUZMANN Alexandra, Notaire à Toulon pour la rédaction de l'acte de vente.

MANDATER Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir.

D'AUTORISER

AFFAIRE N° 26

DELIBERATION N° 12795 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
**VENTE DE LA PROPRIETE COMMUNALE SISE 411 AVENUE BOUILLIBAYE
CADASTREE SECTION AK N° 368 A LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER
REPRESENTEE PAR MADEMOISELLE STEPHANIE BONSIGNOUR POUR LA
REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

TROIS CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'APPROUVER la vente à la société Bouygues Immobilier de la propriété communale sise 411 Avenue Bouillibaye, cadastrée section AK n°368 d'une superficie de 875 m², pour un montant de 465 000 € conformément à l'évaluation domaniale, si la signature de l'acte intervient avant le 31 Décembre 2010,
Dans le cas où la signature de l'acte interviendrait après le 31 Décembre 2010, le prix serait majoré des frais de portage foncier d'un montant de 10000 €, ce qui porterait le prix de la cession à 475 000 €.

DE DIRE 1/ que la signature de la convention dans le cadre du Plan d'Aménagement d'Ensemble de Bouillibaye entre la Commune et la société Bouygues Immobilier, devra intervenir avant la délivrance du permis de construire;
2/ que la signature de l'acte authentique devra être effective avant le 4 Mai 2011, conformément aux accords pris entre les parties dans la promesse de vente à intervenir.
3/ que sur le tènement vendu seront réalisés des logements sociaux qui devront représenter sur l'ensemble de l'opération 30%.

DE MANDATER L'étude de Maître Alexia AMARA, Notaire à Six Fours les Plages, pour la rédaction de tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte authentique.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier, notamment l'acte authentique.

AFFAIRE N° 27

DELIBERATION N° 12796

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CESSION PAR MR MAILHOT DANIEL D'UNE PORTION DE TERRAIN DE 215 M² NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DE CAMBAUD ET DE LA RUE DE TALIAN - OPERATIONS N° 93 ET N° 103 du P.O.S.

Vu l'avis exprimé par les commissions :

URBANISME, TRAVAUX

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : M. GUINET – MME TOGNETTI

CINQ ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC.M. HERISSON – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ACCEPTER De Monsieur MAILHOT Daniel la cession d'un terrain de 215 m², à extraire de la parcelle AY n° 2316, dans les conditions précitées, pour une portion de 10 % soit une superficie de 144 m² en cession gratuite, et une portion restante de 71 m² en cession onéreuse, au prix de 21 655 Euros.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à accomplir les formalités à intervenir et à signer tous les actes qui seraient la suite ou la conséquence de la présente et notamment l'acte authentique établi en la forme administrative.

AFFAIRE N° 28

DELIBERATION N° 12797

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CESSION PAR LA SOCIETE NAUTILOC D'UN ESPACE NECESSAIRE A LA CONSTITUTION D'UN CHEMINEMENT PIETON ENTRE LA PLACE JEAN JAURES ET LA RUE REPUBLIQUE AU TITRE DU PERMIS DE CONSTRUIRE DU 'PATIO SAINT JACQUES' SIS 56 RUE REPUBLIQUE.

Vu l'avis exprimé par les commissions :

URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

CINQ ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ACCEPTER de la société Nautiloc, représentée par Monsieur Jacques Larrosa, la cession d'un espace de 50 m² provenant de la division en volume de la parcelle AH n° 61, pour la réalisation d'un cheminement piéton entre la place Jean Jaurès et la rue République.

DE DIRE 1/ que les modalités de la cession se décomposent ainsi:
32 m² en cession gratuite et 18 m² en cession onéreuse sur la base de 400 € le m², conformément au prix déterminé par le Directeur des Services Fiscaux dans le cadre du permis de construire délivré à la société Nautiloc, soit un montant de 7200 €.
2/ que ce passage piétonnier sera classé dans le Domaine Public Communal,
3/ que les sommes seront imputées au Budget de la Ville exercice 2010

DE MANDATER l'étude de Maître Alexia AMARA, Notaire à Six Fours les Plages, pour représenter la Commune lors de la rédaction et la signature de l'acte de vente établi en l'étude de Maître Bruno SERRA, notaire de la société Nautiloc.

D' AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire, notamment l'acte authentique.

AFFAIRE N° 29

DELIBERATION N° 12798

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRINCIPE DE LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU TRANSFERT ET AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'UNE BANDE DE TERRAIN DEPENDANT DU LOTISSEMENT 'PARC GRECO ROMAIN DE TAUROENTUM' RUE MARIUS BONDIL.

Vu l'avis exprimé par les commissions :

URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire, conformément aux article L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme,

à lancer l'enquête publique préalable au transfert et classement dans le Domaine Public Communal d'une bande de terrain dépendant du lotissement « Parc Gréco Romain de Tauroentum » à extraire de la parcelle section BE n°

519 sise rue Marius Bondil,

- à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer les actes qui en découlent,

DE DIRE que cette enquête publique sera organisée conformément aux articles R.141-4 à R.141-9 du Code de la Voirie Routière.

AFFAIRE N° 30

DELIBERATION N° 12799

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

PRINCIPE DE LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU TRANSFERT ET AU CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA VOIE DENOMMEE IMPASSE DE CABRY

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

QUATRE ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON MME TOGNETTI

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire, conformément aux articles L.318.3 et R 318.10 du Code de l'Urbanisme, à lancer l'enquête publique préalable au transfert et classement dans le Domaine Public Communal de la voie dénommée Impasse de Cabry,

Que cette enquête publique sera organisée, conformément aux articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la Voirie Routière,

DE DIRE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires et à signer les actes qui en découlent.

AFFAIRE N° 31

DELIBERATION N° 12800

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES PARCELLES CADASTREES SECTION CX N° 94 POUR 221 M2 ET 332 POUR 54 M2 (PARCELLE AO N°285) SISES TRAVERSE DE LA CALADE.

Vu l'avis exprimé par les commissions : URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

DEUX ABSTENTIONS : M. TAMBURI + PROC M. HERISSON

DECIDE le transfert et le classement dans le Domaine Public Communal des parcelles cadastrées section CA n° 94 pour 221 m2 et n° 332 pour 54 m2 sises Traverse de la Calade, pour une superficie totale de 275 m2, conformément aux articles L.318-3 et R 318-10 du Code de l'Urbanisme modifiés par la loi 2004-809 du 13 août 2004 (article 150).

DE DIRE que la présente délibération sera déposée au premier Bureau des hypothèques de Toulon aux fins des formalités hypothécaires.

AFFAIRE N° 32

DELIBERATION N° 12801

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE

L'ALLEE DES RESTANQUES.

Vu l'avis exprimé par les commissions :

URBANISME, TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC M. HERISSON

DECIDE le transfert et le classement dans le Domaine Public Communal de
D'APPROUVER l'Allée des Restanques concernant en partie les parcelles ci-après qui feront l'objet d'un document d'arpentage à savoir :
CY n° 85p, CY n° 84p, CY n° 70p et 69p, CY n° 71p, 72p, 73p et 83p ,
CY n° 80p, CY n° 81p d'une superficie totale de 1 183 m², conformément aux articles L.318-3 et R.318-10 du Code de l'Urbanisme modifiés par la loi 2004-809 du 13 août 2004 (article 150).

DE DIRE que la présente délibération sera déposée au premier Bureau des hypothèques de Toulon aux fins des formalités hypothécaires.

AFFAIRE N° 33

DELIBERATION N° 12802

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

INDEMNISATION DE MONSIEUR SAVIN ERIC SUR UN DROIT REEL AFFECTE A UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LA PARCELLE CADASTREE AH 81 AU PROFIT DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AH 82

Vu l'avis exprimé par les commissions :

URBANISME, TRAVAUX

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'ACCEPTER Afin de compléter l'acquisition par la Ville de la propriété cadastrée section AH n°82, appartenant à Monsieur Savin Eric, d'indemniser ce dernier pour la servitude de passage grévant la parcelle cadastrée section AH 81.
Le montant de l'indemnisation est de 20000 €, conformément à l'évaluation domaniale en date du 4 Novembre 2009.

DE DIRE que les sommes seront imputées au budget principal de la Commune

DE MANDATER l'étude de Maître Bernard Mugarra, Notaire à Six Fours les Plages, pour inclure l'acquisition de cette servitude à l'acte concernant l'acquisition de la propriété AH n°82

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire et notamment l'acte authentique d'acquisition de la parcelle AH 82 incluant cette servitude.

AFFAIRE N° 34

DELIBERATION N° 12803

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL AVENUE DU MAIL – DEMANDE DE SUBVENTION A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions :

FINANCES

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO- M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

DE SOLLICITER Une subvention d'un montant de 344 295,00€ auprès de la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales avenue du Mail

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente

AFFAIRE N° 35

DELIBERATION N° 12804

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

TRAVAUX DE CRÉATION D'UN RESEAU D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL AVENUE BOUILLIBAYE ET RUE GEORGES BRASSENS - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ÉTAT

Vu l'avis exprimé par les commissions :

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

QUATRE ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON MME TOGNETTI

DECIDE

DE SOLLICITER Une subvention d'un montant de 200 000,00 € auprès de l'Etat pour les travaux de création d'un réseau d'assainissement des eaux pluviales avenue

D'AUTORISER Bouillibaye et rue Georges Brassens.

Monsieur le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de la présente.

AFFAIRE N° 36

DELIBERATION N° 12805

RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO

REMBOURSEMENT TAXE ORDURES MENAGERES ANNEE 2009

Vu l'avis exprimé par les commissions :

HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

N'A PAS VOTE : Me COMANI

DECIDE

DE DIRE Qu'un titre de recettes a été émis à tort pour le recouvrement de la taxe d'ordures ménagères 2009 de Monsieur Thierry BOUMENDIL

D'AUTORISER Le remboursement à Monsieur Thierry BOUMENDIL de la somme de 86 euros (quatre vingt six euros).

AFFAIRE N° 37

DELIBERATION N° 12806

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN CADASTRÉ SECTION AL N° 434 AVENUE DE LA MER A COOPAVAR (SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE D'APPROVISIONNEMENT DE L'OUEST VAROIS).

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPRIETE
**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES
QUATRE ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON MME
TOGNETTI**

DECIDE

DE FIXER La mise à disposition à COOPAVAR d'une partie (superficie de 521 m²) du terrain cadastré AL N° 434 sis Avenue de la Mer.

DE FIXER La durée de cette mise à disposition à TROIS ANS à compter du 24 avril 2010, renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRE N° 38

DELIBERATION N° 12807 RAPPORTEUR : Mme Dominique DUCASSE
**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU CINEMA
DAUDET / Choix du délégataire**

Vu l'avis exprimé par les commissions : CULTURE, TOURISME
**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES :
QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES**

DECIDE

D'APPROUVER le choix de M. Le Maire, de la Société POLYMAGES comme délégataire du service public pour l'exploitation du cinéma DAUDET

DE FIXER les tarifs ci-dessous proposés :

Plein tarif 5.50 €
Tarif réduit moins de 12 ans 4.50 €
Tarifs détenteurs de la carte jeune 4.50 €
Carte à puce rechargeable non nominative (6 places) 4.50 €/le film
+ Achat de la carte 5 €
Tarif groupe (+ de 10 personnes) 4.5 €
Tarif scolaires (dispositif école-collège-lycée) 2.50 €
Tarif scolaires (hors dispositif), associations en fréquentation régulière 4.00 €

D'APPROUVER les termes du contrat de délégation de service public et ses annexes, avec POLYMAGES à intervenir pour une durée de trois ans à compter de la date de notification de la DSP au titulaire;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les conventions à intervenir et à procéder aux mesures de publicité requises.

AFFAIRE N° 39

DELIBERATION N° 12808 RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL
**DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - FOURRIERE AUTOMOBILE
DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA RELANCE DE LA PROCEDURE DE
DELEGATION**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES

VALABLEMENT EXPRIMES :

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI M. BARDES

DECIDE

DE CONFIRMER le principe de création du service public de la fourrière automobile sur le territoire de la Commune de Six-Fours-Les-Plages décidé par délibération du 20 juillet 200

DECIDE le principe de la délégation de service public afférent à la fourrière automobile suite à la première procédure infructueuse

AUTORISE le lancement de la nouvelle procédure de consultation de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411-12 du CGCT

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer les pièces propres à la procédure engagée dans ce cadre juridique

AFFAIRE N° 40

DELIBERATION N° 12809

RAPPORTEUR : M. Alain CAILLET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LOT 2 et LOT 2 bis de la plage de Bonnegrâce

Vu l'avis exprimé par les commissions :

CULTURE, TOURISME

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

M. le Maire propose de modifier le montant de la redevance annuelle minimale à 30 000 euros/an pour le lot 2 bis

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES :

CINQ ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. GUINET -MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE le principe de la délégation de service public afférent à l'exploitation du lot 2 et 2 bis de la plage de Bonnegrâce conformément aux conditions citées et aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE De fixer le montant de la redevance annuelle minimale à 30 000 euros/an pour le lot 2 bis et 7.000 euros /an pour le lot 2.

D'AUTORISER le lancement de la procédure de consultation de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411 et suivants du CGCT

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les pièces propres à la procédure engagée dans ce cadre juridique

AFFAIRE N° 41

DELIBERATION N° 12810

RAPPORTEUR : M. Alain CAILLET

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

LOT 3 et LOT 3 bis de la plage de Bonnegrâce

Vu l'avis exprimé par les commissions :

CULTURE, TOURISME

ENVIRONNEMENT, PROPLETE

M. le Maire propose de modifier le montant de la redevance annuelle minimale à 30 000 euros/an pour le lot 3 bis

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT
EXPRIMES :**

**QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI -Me COMANI – M. BARDES
N'ONT PAS VOTE : M. TAMBURI + PROC. M. HERRISSON**

DECIDE le principe de la délégation de service public afférent à l'exploitation du lot 3 et 3 bis de la plage de Bonnegrâce conformément aux conditions citées et aux dispositions de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECIDE De fixer le montant de la redevance annuelle minimale à 30 000 euros/an pour le lot 3 bis et 7.000 euros/an pour le lot 3

D'AUTORISER lancement de la procédure de consultation de délégation de service public conformément aux dispositions des articles L 1411 et suivants du CGCT

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les pièces propres à la procédure engagée dans ce cadre juridique

AFFAIRE N° 42

DELIBERATION N° 12811

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

**RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE LOCATION DES POSTES D'AMARRAGE AU
MOUILLAGE DANS LA LAGUNE DU BRUSC - FIXATION DE LA REDEVANCE**

Vu l'avis exprimé par les commissions :

ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT
EXPRIMES :**

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI

N'A PAS VOTE : M. NAVARRO

DECIDE

D'ADOPTER Les termes du contrat de location d'un poste d'amarrage au mouillage dans la lagune du Brusç.

D'AUGMENTER Le montant de la redevance de 300 euros à 330 euros pour la période du 18 juin 2010 au 17 juin 2011

AFFAIRE N° 43

DELIBERATION N° 12812

RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

**AVENANT N°1 A LA DELIBERATION N° 12021 en date du 14 avril 2008
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT PAYANT AU BRUSC**

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT
EXPRIMES :**

DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI

N'A PAS VOTE : M.TAMBURI + PROC. M. HERRISSON

DECIDE DE CREER une demi-heure de stationnement gratuit sur les 42 emplacements du quai saint-pierre, portion comprise entre le rond-point mistral et le début de l'alvéole, toute l'année, tous les jours de la semaine, samedis dimanches et jours fériés compris, de 09H00 à 18H00, et sur les 96 emplacements du parking du quai saint-pierre, du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, tous les jours de la semaine, samedis dimanches et jours fériés compris, de 09H00 à 18H00,

ET DE LE Comme suit :

REGLEMENTER

- 42 emplacements du quai Saint- Pierre, portion comprise entre le rond-point mistral et le début de l'alvéole

payant toute l'année, tous les jours de la semaine, samedis dimanches et jours fériés compris, de 09H00 à 18H00,

Durée de stationnement limité à 03H00 maximum

00H30 = 0€ ticket gratuit obligatoire

Somme minimale 1€

01H00 = 1€

02H00 = 1.50€

03H00 = 2€

- 96 emplacements situés quai saint-Pierre, après l'alvéole et le parking du quai Saint-Pierre, payant du 1^{er} mai au 30 septembre de chaque année, tous les jours de la semaine, samedis dimanches et jours fériés compris, de 09H00 à 18H00,

Durée de stationnement limité à 03H00 maximum

00H30 = 0€ ticket gratuit obligatoire

Somme minimale 1€

01H00 = 1€

02H00 = 1.50€

03H00 = 2€

Le reste sans changement

AFFAIRE N° 44

DELIBERATION N° 12813

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

ASSOCIATION SAINTS JEAN ET PAUL CHAPELLE DE PEPIOLE- FACTURES EDF

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

SORTIE M. TAMBURI APRES LE VOTE A 19 H 00 – RETOUR A 19 H 02

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

DEUX CONTRE : Me COMANI – M. BARDES

UNE ABSTENTION : MME TOGNETTI

DECIDE

DE DIRE Que la Commune prend à sa charge 50 % du montant des factures d'électricité du compteur EDF commun à la Chapelle de Pépiole et au logement du curé, avec un plafond maximal fixé dans la convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRE N° 45

DELIBERATION N° 12814

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A LA REFORME DE VEHICULES MUNICIPAUX

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

UNE ABSTENTION : M. GUINET

DECIDE

DE METTRE A la réforme les véhicules suivants :

- Renault Clio, parc 295

- Renault Trafic, parc 191

- Renault Trafic, parc 153

- Cyclo Peugeot Vivacity, parc 482

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer tous les documents qui y sont relatifs.

AFFAIRE N° 46

DELIBERATION N° 12815

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT DE VEHICULES BUDGET EAU AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

UNE ABSTENTION : M. GUINET

N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON – M. BARDES

DECIDE

D'AUTORISER

Le transfert des véhicules ci-après sur le budget principal de la ville :

TRAFFIC immatriculé 4358 XW 83 enregistré sous le numéro du parc 224 et le numéro d'inventaire MAN95VHT000004

CLIO immatriculé 869 AAV 83 enregistré sous le numéro du parc 475 et le numéro d'inventaire MAN01VHT04750017

CLIO immatriculé 3380 ZR 83 enregistré sous le numéro du parc 423 et le numéro d'inventaire MAN99VHT04230135

AFFAIRE N° 47

DELIBERATION N° 12816

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

TRANSFERT DE VEHICULES DEUX ROUES BUDGET EAU AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO - M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'AUTORISER

Le transfert des véhicules deux roues ci-après sur le budget principal de la ville :

- MOTO APRILA

Immatriculée 841 AAV 83 - N° Parc 470

Numéro inventaire MAN00VHT04700106

- MOTO APRILA

Immatriculée 839 AAV 83 - N° Parc 471

Numéro inventaire MAN00VHT04710107

- MOTO APRILA

Immatriculée 845 AAV 83 - N° Parc 473

Numéro inventaire MAN00VHT04730109

- MOTO APRILA

Immatriculée 843 AAV 83 - N° Parc 474

Numéro inventaire MAN00VHT04740125

- MOTO APRILA

Immatriculée 852 AGL 83 - N° Parc 492

Numéro inventaire MAN02VHTEAU49208

- SCOOTER HONDA

Immatriculé 152 ATY 83 - N° Parc 526

Numéro inventaire MAN04VHT05260025

- SCOOTER HONDA

Immatriculé 155 ATY 83 - N° Parc 527

Numéro inventaire MAN04VHT05270026

AFFAIRE N° 48

DELIBERATION N° 12817

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

**RAPPORT D'ACTIVITES 2008 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

SORTIE M. CASANOVA A 19 H 00 RETOUR A 19 H 30

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

PREND ACTE Du compte rendu d'activités de la Communauté d'Agglomération TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE

PREND ACTE De l'intervention des délégués

DIT Que ledit compte rendu sera porté à la connaissance du public dans les
conditions prévues par les deux premiers alinéas de l'article L 2313.1 du Code
Général des Collectivités Territoriales, et qu'un exemplaire en sera adressé à
Monsieur le Préfet du Var.

AFFAIRE N° 49

DELIBERATION N° 12818

RAPPORTEUR : M. Thierry MAS SAINT GUIRAL

ÉLABORATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPETE

SORTIE M. VIALATTE A 19 H 35 CONFIE LA PRESIDENCE A M. MULÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

PREND ACTE Du début des travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde

AFFAIRE N° 50

DELIBERATION N° 12819

RAPPORTEUR : M. Hervé FABRE

**PLAN INTERCOMMUNAL DE DEBROUSSAILLEMENT ET D'AMENAGEMENT
FORESTIER (PIDAF)**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPETE

SOUS LA PRESIDENCE DE M. MULÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES

VALABLEMENT EXPRIMES

DEUX ABSTENTIONS : M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'APPROUVER Le PIDAF 2010

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à demander les subventions aux différentes
administrations: Conseil Général, Conseil Régional, Etat.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tout acte concernant cette opération, notamment le transfert de gestion à TPM des pistes ne relevant plus de la Réglementation DFCI.

AFFAIRE N° 51

DELIBERATION N° 12820 RAPPORTEUR : Mme Geneviève BRIFFAZ
**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (BOIS DE LA COUDOULIERE) -
AUTORISATION D'INSTALLATION D'ACTIVITE DE LOCATION DE PONEYS**

Vu l'avis exprimé par les commissions : ENVIRONNEMENT, PROPTETE

RETOUR M. VIALATTE A 19 H 42 REPREND LA PRESIDENCE

SORTIE M. NAVARRO A 19 H 45 AVANT LE VOTE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

QUATRE ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'AUTORISER M. OUVRAD Thierry à installer dans le bois de la Coudoulière une activité de location de poneys

DE FIXER Pendant une période d'essai de deux mois à compter du 1er avril 2010 une redevance mensuelle de 30 euros

DE DIRE Que si l'essai est concluant, la redevance mensuelle sera de 150 euros pour un an à compter du 1er juin 2010.

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public correspondante.

AFFAIRE N° 52

DELIBERATION N° 12821 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

CULTURE, TOURISME

Compte tenu de la situation du RUGBY CLUB SIX FOURNAIS, M. le Maire soumet au Conseil Municipal le retrait de la convention d'objectifs avec le RUGBY CLUB SIX FOURNAIS

RETOUR M. NAVARRO A 19 H 47 AVANT LE VOTE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'APPROUVER Le retrait de la convention d'objectifs du RUGBY CLUB SIX FOURNAIS

D'APPROUVER Le contenu des conventions d'objectifs.

D' A U T O R I S E R Monsieur le Maire à les signer et à prendre toutes mesures à rendre effective l'exécution de ces conventions.

AFFAIRE N° 53

DELIBERATION N° 12822

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

SIGNATURE DES CONVENTIONS AVEC LES PARTENAIRES DE LA FETE DE LA JEUNESSE 2010.

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

DEUX ABSTENTIONS: M. GUINET – MME TOGNETTI

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Député-Maire à signer les conventions avec les différents Partenaires dans le cadre de la Fête de la Jeunesse 2010. Que les dits Partenaires interviendront à titre gratuit.

AFFAIRE N° 54

DELIBERATION N° 12823

RAPPORTEUR : Docteur Guy MARGUERITTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF CONCERNANT L'ACCUEIL DES ENFANTS AGES DE 0 A4 ANS.

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service pour l'accueil des enfants de 0 à 6 ans prenant effet du 1er Janvier 2009 au 31 Décembre 2011.

AFFAIRE N° 55

DELIBERATION N° 12824

RAPPORTEUR : Docteur Guy MARGUERITTE

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL D'ENFANTS ET VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'ANNEE 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

FINANCES

MME CAYOL NE PARTICIPE PAS AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ALLOUER Une subvention de fonctionnement d'un montant :
21 000 euros pour l'association « Les Chérubins »
15 000 euros pour l'association « Les Gros Câlines »
21 000 euros pour l'association « Câlines et Galipettes »

D'APPROUVER Les termes des conventions avec les trois associations.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les dites conventions

AFFAIRE N° 56

DELIBERATION N° 12825

RAPPORTEUR : M. Joseph MULE

SALON DU BATEAU D'OCCASION DU 9 AU 11 AVRIL 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions :

CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
DEUX ABSTENTIONS : M. GUINET – MME TOGNETTI**

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Association NAUTI-SUD

DE FIXER une redevance de 3 000 euros (TROIS MILLE EUROS) (Budget Ports) pour l'utilisation du site durant ce salon

DE FIXER Un montant forfaitaire de 1 000 euros (MILLE EUROS) (Budget Ville) pour le personnel de sécurité mis en place durant ce salon.

AFFAIRE N° 57

DELIBERATION N° 12826

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

ACTIVITE VOILE POUR LES JEUNES SIX FOURNAIS -CONVENTION AVEC LE YACHT CLUB DE SIX FOURS - EXERCICE 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions :

SPORTS, JEUNESSE

SORTIE MME THIRY A 19 H 53 APRES LE VOTE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
N'A PAS VOTE M. NAVARRO**

DECIDE

D'AUTORISER M. le Maire à signer le convention avec le Yacht Club de Six Fours

DE DIRE Qu'une prestation financière d'un montant de 40 888,26 euros sera versée au Yacht Club de Six Fours

AFFAIRE N° 58

DELIBERATION N° 12827

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

AVENANT A LA CONVENTION GESTION DE PANNEAUX PUBLICITAIRES A L'ASSOCIATION SIX-FOURS-le-BRUSC FOOTBALL CLUB

Vu l'avis exprimé par les commissions :

SPORTS, JEUNESSE

M. MERCHEYER NE PARTICIPE PAS AU VOTE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES
DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES**

DECIDE

D'ACCEPTER Les termes de cet avenant.

D'AUTORISER M. le Maire à le signer.

AFFAIRE N° 59

DELIBERATION N° 12828

RAPPORTEUR : Docteur Guy MARGUERITTE

DENOMINATION DES CRECHES 640 ROCADE DES PLAYES

Vu l'avis exprimé par les commissions :

SPORTS, JEUNESSE

**RETOUR MME THIRY A 19 H 55 AVANT LE VOTE
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

DECIDE

D'ENTERINER La dénomination des crèches sises 640, rocade des playes telle que proposée ci-dessus.

AFFAIRE N° 60

DELIBERATION N° 12829

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

**EMPLACEMENT PUBLICITAIRE TERRAIN DE SPORTS PALAIS DE LA
COUDOULIERE. CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION TENNIS DE TABLE DE SIX-
FOURS-les-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
VALABLEMENT EXPRIMES**

DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

DE CONCEDER A l'association Tennis de Table de SIX-FOURS-les-PLAGES l'emplacement publicitaire situé au Palais des Sports de la Coudoulière : salle de Danse à titre gratuit.

D'APPROUVER Le terme de cette convention

D'AUTORISER Monsieur le Maire a la signer.

AFFAIRE N° 61

DELIBERATION N° 12830

RAPPORTEUR : M. André MERCHEYER

**CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES INSTALLATIONS DE
RESTAURATION DU LYCEE PROFESSIONNEL DE LA COUDOULIERE PAR LE
RUGBY CLUB DU PAYS SIX-FOURNAIS-APPLICATION DE L'ARTICLE L 212-15 DU
CODE DE L'EDUCATION.**

Vu l'avis exprimé par les commissions : SPORTS, JEUNESSE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention entre les différents partenaires à savoir la Commune, la Région, le Lycée Professionnel de la Coudoulière et le Rugby Club du Pays SIX-FOURNAIS pour la mise à disposition des locaux.

AFFAIRE N° 62

DELIBERATION N° 12831

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY

**AVENANT AU CONTRAT DE LOCATION DU LOGEMENT N°45 HLM REYNIER HAUT
ENTRE VAR HABITAT ET LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

DECIDE

D'ACCEPTER Les termes de cet avenant au contrat de location.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer cet avenant.

AFFAIRE N° 63

DELIBERATION N° 12832

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY

MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT SOCIAL T3 SIS 19 RUE VICTOR HUGO

Vu l'avis exprimé par les commissions :

HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

N'A PAS VOTE M. NAVARRO

DECIDE

DE DIRE

Que le logement PLAI de type 3 sis 19 rue Victor Hugo est mis à disposition de Madame Sophie BAEZA-POITEVIN.

DE FIXER

La durée du bail de location à TROIS ANS renouvelable par tacite reconduction par période de trois ans à compter du 1^{er} avril 2010.

DE DIRE

Que le montant mensuel du loyer est fixé à 304 euros (trois cent quatre euros) révisable chaque année le 1^{er} juillet en cours de location en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (article 17 de la loi 89-462 du 06 janvier 1989) assorti d'une provision pour charges mensuelle de 20 euros (vingt euros).

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer le contrat de location correspondant.

AFFAIRE N° 64

DELIBERATION N° 12833

RAPPORTEUR : Mme Marion NICOLAY

MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE TYPE 5 SIS CHEMIN DE PEPIOLE- LES PRES

Vu l'avis exprimé par les commissions :

HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

UNE ABSTENTION : M. BARDES

DECIDE

DE DIRE

Que le logement sis Chemin de Pépiole Les Prés est mis à disposition de Monsieur Joseph CALABRESE pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} avril 2010.

DE FIXER

Le montant du loyer mensuel à 600 euros (six cents euros), révisable chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE.

D'AUTORISER

Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

AFFAIRE N° 65

DELIBERATION N° 12834

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

MISE A DISPOSITION A TEMPS PLEIN D'UN PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

Vu l'avis exprimé par les commissions :

HORS COMMISSION

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À LA MAJORITE DES VOIX

TROIS CONTRE : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

TROIS ABSTENTIONS : MME TOGNETTI – Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'APPROUVER les termes de la convention définissant les modalités à intervenir entre la Ville de Six-Fours-Les-Plages et la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée dans le cadre de la mise à disposition à temps plein auprès de la Communauté, de Monsieur Olivier AMBROSI pour une période de deux ans, soit du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2012.

D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRE N° 66

DELIBERATION N° 12835 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE DE SIX FOURS LES PLAGES, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LA CAISSE DES ECOLES

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES
UNE ABSTENTION : Me COMANI

DECIDE

D'AUTORISER La constitution d'un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale et la Caisse des Ecoles de SIX FOURS LES PLAGES

D'APPROUVER Les termes de la convention de groupement de commandes.

D'AUTORISER Le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes.

AFFAIRE N° 67

DELIBERATION N° 12836 RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE
ADHESION DE LA COMMUNE AU SERVICE DE REMPLACEMENT DU CENTRE DE GESTION DU DEPARTEMENT DU VAR - CONVENTION

Vu l'avis exprimé par les commissions : HORS COMMISSION
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES
DEUX ABSTENTIONS : Me COMANI – M. BARDES

DECIDE

D'APPROUVER Les termes de la convention définissant les modalités à intervenir entre le Centre de gestion du Département du Var et la Ville de Six-Fours-Les-Plages, dans le cadre de l'adhésion au 1^{er} avril 2010 de la Ville au service de remplacement proposé par le Centre de Gestion.

D'AUTORISER Le Maire à signer ladite convention.

AFFAIRE N° 68

DELIBERATION N° 12837 RAPPORTEUR : Mme Agnès ROSTAGNO
INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES
LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE
N'ONT PAS VOTE : M. NAVARRO – M. TAMBURI -+ PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'ACCORDER L'indemnité de conseil au taux de 100 % par an. Cette indemnité sera

calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

D'ATTRIBUER Cette indemnité à Madame Marie-Odile CLAVEL, Trésorier Principal de Six Fours les Pages

DE DIRE Que la dépense est inscrite au budget principal de la Ville .

AFFAIRE N° 69

DELIBERATION N° 12838

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2010

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

CULTURE, TOURISME

SPORTS, JEUNESSE

Compte tenu de la situation du RUGBY CLUB SIX FOURNAIS, M. le Maire soumet au Conseil Municipal le retrait de la proposition de subvention au RUGBY CLUB SIX FOURNAIS.

MME NICOLAY – M. MERCHEYER – MME SAYOU – MME THIRY NE PARTICIPENT PAS AU VOTE

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES

TROIS ABSTENTIONS : M. NAVARRO – M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'ACCEPTER Le retrait de la proposition de subvention au RUGBY CLUB SIX FOURNAIS

D'ATTRIBUER Les subventions aux associations locales pour l'année 2010 telles que détaillées ci-dessous pour un montant global de 410 774euros :

| ASSOCIATIONS | MONTANTS |
|---|----------|
| Banque Alimentaire du Var | 5000 |
| Foyer Socio Educatif Collège Reynier | 500 |
| Restos du Cœur du Var | 3000 |
| ANPNOGD | 150 |
| Toulon Six Fours Volley Ball | 60000 |
| Les Chantiers du Cinéma | 7000 |
| Handi Flying | 1000 |
| CDAD | 1000 |
| Tennis Club Municipal | 800 |
| Association des Plaisanciers du Port du Brusc | 500 |
| Boule Joyeuse des Îles | 1800 |
| Union Nationale des Parachutistes | 500 |
| Azimut Provence | 300 |
| AGMPCM | 300 |

| | |
|--------------------------------------|-------|
| ADAPEI | 500 |
| Sté philharmonique La Six Fournaise | 5000 |
| AFFLUX | 1000 |
| Amis de Janas et du Cap Sicié | 150 |
| Société de chasse Le Lièvre | 2000 |
| Var Défi Nature | 500 |
| Ski Club de Six Fours | 1200 |
| Cercle de l'Amitié | 200 |
| Vivre en Famille | 1500 |
| Tennis de Table de Six Fours | 1000 |
| Cyclo Club | 500 |
| Judo Club | 1000 |
| Six Fours vous accueille | 600 |
| Office des Clubs Sportifs | 3200 |
| Les amis du jumelage | 6000 |
| Comité des Fêtes de Six Fours | 60000 |
| FNACA | 600 |
| Amicale des Donneurs de sang | 1300 |
| Amicale des locataires HLM Renaudel | 1000 |
| Destination Planète Livres | 4000 |
| Prud'Homie des Pêcheurs du Brusc | 4000 |
| Quiho Six Fours | 250 |
| Boule de la Calade | 100 |
| Lumières du Sud | 700 |
| Jeunes Sapeurs Pompiers de Six Fours | 1100 |
| Six Fours Triathlon | 1300 |
| Lou Raioulet | 1500 |
| Phot'Azur | 900 |
| Les Médaillés Militaires | 200 |
| Six Fours Windsurf | 2000 |
| Rugby Club du Pays Six Fournais | 30000 |
| Prévention Routière | 900 |
| Ass. sportive culturelle sanaryenne | 2000 |

| | |
|---|-------|
| Six Fours le Brusca Football Club | 60000 |
| Union Nationale des Combattants section de Six-Fours | 300 |
| Yacht Club de Six Fours | 20000 |
| Foyer socio-éducatif Collège Font de Fillol | 500 |
| Ass. dptle ACPG CATM TOE veuve | 600 |
| Canoë Kayak 83 | 500 |
| Athlétisme de Six Fours | 2800 |
| Roller Provence Méditerranée | 4000 |
| La Seyne Var Handball | 6000 |
| Six Fours Echecs | 1500 |
| Club de gymnastique artistique Six Fournais | 6000 |
| Clique et réveil six fournais | 3000 |
| Saint Pierre du Brusca | 700 |
| Société d'escrime de Six Fours | 2900 |
| Six Fours Basket Club | 16000 |
| Sekolin Ny Masoandro | 2000 |
| Aviron Club de Six Fours | 1000 |
| Association pour l'animation et Fêtes du quartier des Playes | 16000 |
| Comité de liaison des ass. du Brusca (CLAB) | 6000 |
| Ass. philatélique des baies du soleil | 500 |
| Comité des Fêtes de Pépiole Saint Michel | 3000 |
| Aidons la Vie à l'Hôpital | 1000 |
| Le Quinze de l'Hippocampe | 500 |
| Six Fours Va'a | 300 |
| ADIL | 1830 |
| MIAJ | 24344 |
| Femmes de Pêcheurs en Méditerranée | 1000 |
| Lou Capian | 1000 |
| Association des Combattants Volontaires SFLP / Ollioules / Sanary | 200 |
| Société Protectrice des Animaux | 2000 |
| Club de la Baie des Lônes | 1200 |
| Le Carroussel | 2000 |

| | |
|--|---------------|
| Six Fours Handisport | 700 |
| Croix Rouge | 1200 |
| Groupement Amical des Généalogistes | 150 |
| Centre culturel Israélite de la Seyne et de l'Ouest Varois | 2000 |
| TOTAL | 410774 |

DE DIRE Que les crédits sont prévus au budget principal de la ville.

AFFAIRE N° 70

DELIBERATION N° 12839

RAPPORTEUR : M. Jean-Sébastien VIALATTE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION LUNE ET SOLEIL - PROJET HUMANITAIRE

Vu l'avis exprimé par les commissions : FINANCES

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE

N'ONT PAS VOTE : M. TAMBURI + PROC. M. HERISSON

DECIDE

D'ATTRIBUER Une subvention exceptionnelle à l'association « Lune et Soleil » d'un montant de 300 euros

DE DIRE que les crédits seront pris sur le budget de la commune 2010

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Le Secrétaire de séance

MME BURGOT



Le Député-Maire,
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée
Jean-Sébastien VIALATTE